

770 euros !

**« Faut pas signer ! » qu'on nous disait !
On ne regrette pas d'avoir signé quand même...**

L' **UNSA RATP** se félicite d'avoir signé l'Accord d'Intéressement, mis en place en 2001 par l'engagement de cinq syndicats, dont l' **UNSA RATP**.

Cet Accord initial de 2001 a été re-signé depuis, la dernière fois en juin 2007 par les mêmes organisations.

L' UNSA RATP est le plus important signataire de cet accord (21,12%).

Sans notre engagement, l'Intéressement serait moindre ou aurait disparu, les autres organisations signataires (Cfdt, Cftc, Fo et Indépendants) ne représentant que 29,47% des salariés, soit une représentativité inférieure aux 35% minimum exigés par le Droit Syndical RATP.

Alors que la RATP a vu ses « bénéfices » atteindre leur plus haut niveau historique en 2007 avec plus de 115 millions d'euros, il aurait été impensable de priver les agents RATP du fruit de leurs efforts et de la qualité de service qu'ils savent mettre en œuvre au quotidien, au service des franciliens.

La dernière version de l'Accord d'Intéressement (2007), nous a permis d'améliorer la part de la marge dégagée par l'entreprise qui revient aux salariés au travers de ce dispositif. L' **UNSA RATP** entend l'améliorer encore dans l'avenir.

Ce sont ainsi plus de 32 millions d'euros, soit presque 30% des bénéfices 2007, qui sont redistribués aux salariés, plutôt que de rester dans les caisses de l'entreprise !

Retrancher environ 3 euros par jour d'absence (maladie, grève...)

